



Note de Synthèse

COMITE SYNDICAL DU 23 juin 2015

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la réunion du 12 mars 2015
2. Ressources humaines
3. Résultats de la commission des « Marchés Publics » : Marché de travaux CTMA et les inventaires zones humides
4. Point sur les travaux Breizh Bocage
5. Points divers et informations
6. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 12/03/2015

1. Procès-verbal de la réunion du 12 mars 2015

Le procès-verbal de la réunion du 12 mars 2015 sera soumis à votre approbation.

2. Ressources humaines

A. Poste animateur agricole

Comme indiqué lors du comité syndical du 12 mars et de la réunion de bureau du 11 juin dernier, il est question d'embaucher un second animateur agricole pour venir en soutien à l'animatrice actuelle, Camille GILLARD.

En effet, le Syndicat a candidaté pour être porteur du PAEC pour l'animation des MAEC sur le territoire du bassin versant de la Seiche. Sa candidature a été retenue.

Aussi, l'animation des MAEC entraîne une charge de travail pour l'animatrice agricole, et si le Syndicat souhaite que les objectifs en termes de réalisation de diagnostics agricoles et de suivis soient atteints, il doit se donner les moyens d'y parvenir.

La solution est de proposer d'embaucher un second animateur en CDD pour « accroissement temporaire d'activité » pour la période du 1^{er} octobre 2015 au 31 mars 2016.

Les dépenses sont inscrites au budget et la demande de subvention faite fin 2014 pour ce poste permet de couvrir à hauteur de 80% le financement de ce second poste.

Besoin lié à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité

Exercice des fonctions pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs) ou pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité (pour une durée maximale de six mois pendant une même période de douze mois consécutifs) (article 3 - 1^o et 2^o).

Au regard du besoin d'accroissement temporaire d'activité il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour :

- ADOPTER la proposition du Président
- AUTORISER le Président à recruter un animateur agricole pour une durée de 6 mois afin de faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
- DIRE que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} octobre 2015
- DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2015
- INFORMER que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

B. Adhésion au Comité National d'Action Sociale pour le personnel du Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Seiche

Monsieur DEMOLDER fera part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS) et du Comité des Œuvres Sociales (COS).

Le COS et le CNAS sont des organismes qui ont pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, ils proposent à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction, ...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Conformément à l'article 25 de la loi du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique territoriale, les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association.

Les avantages et le coût de chaque organisme ont été présentés en réunion de bureau après consultation des membres du personnel en réunion de service.

Il a été décidé de choisir le CNAS qui est l'organisme le plus avantageux pour les agents.

Monsieur DEMOLDER, Président, donnera lecture au prochain conseil des prestations et modalités pratiques du CNAS, de leurs conditions d'attribution et de leurs montants.

A l'issue de cette lecture, il sera demandé aux membres du comité syndical de délibérer pour :

- DECIDER d'adhérer au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2015,
- AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS et à faire procéder à la désignation des délégués locaux,
- VERSER au CNAS une cotisation égale à 0,86 % de la masse salariale N-1,
- DIRE que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Principal 2015 du Syndicat de la Seiche.

3. Commission marchés publics

La commission « marchés publics » s'est réunie le 11 juin pour l'analyse des offres des marchés suivants :

- Marché de travaux CTMA 2015
- Réalisation des inventaires zones humides des communes de Visseiche et de Mouslé

Marché de travaux CTMA 2015

Le présent marché est une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bon de commande conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Dans le cadre du CTMA 2015, il est prévu la réalisation de travaux.

Ces travaux sont décomposés en 3 lots :

- Lot1 : ENLEVEMENT DU CLAPET HYDRAULIQUE DU MOULIN DE LAVAL
- Lot2 : ECHANCRURE D'UNE DIGUE SUR LE RUISSEAU DU CONIAUX

- Lot 3 : RESTAURATION MORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

Jugement et classement des offres

Les offres des candidats ont été examinées en tenant compte des critères de sélection ci-après :

Critère d'attribution	Pondération
La valeur technique au regard du mémoire justificatif et explicatif (moyens humains/matériels et méthode) et au regard des références;	60%
Le prix	40%

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur.

Lancement de l'appel d'offre: **12 mai 2015**.

- 8 entreprises de travaux ont retiré les pièces du marché

Réception des candidatures: **05 juin 2015**

Lot 1 : 3 offres	Lot 2 : 4 offres	Lot 3 : 6 offres
HLB Environnement (Bédé, 35) LE DU (Plouagat, 22) CHAZE TP (Craon, 53)	Nature et Paysage (Bédé, 35) HLB Environnement (Bédé, 35) FOUCHER TPB (St Pierre la Cour, 53) CHAZE TP (Craon, 53)	PROVERT (St Hilaire Le Chatel, 61) Nature et Paysage (Bédé, 35) HLB Environnement (Bédé, 35) SETHY (Chavagne, 35) TSR (St GUYOMARD, 56) FOUCHER TPB (St Pierre la Cour, 53)

Les membres de la CMP ont validé à l'unanimité :

- Le choix de l'entreprise LEDU pour le lot 1 pour un montant estimé à 33 162 € TTC sur la base des prix unitaires.
- Le choix de l'entreprise Nature et Paysage pour le lot 3 pour un montant estimé à 114 210 € TTC sur la base des prix unitaires.
- Le lot 2 est déclaré sans suite.

Une présentation de l'analyse des offres et les conclusions de la commission vous seront présentées au cours de la séance.

✚ Marché : réalisation des inventaires zones humides des communes de Visseiche et de Moussé

Le présent marché est une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics. Il s'agit d'un marché à bon de commande conformément à l'article 77 du Code des Marchés Publics.

Les candidats doivent répondre à la solution de base.

Lancement des offres : 12 mai 2015

Réception des offres : 05 juin 2015

Jugement et classement des offres :

Les offres des candidats ont été examinées en tenant compte des critères de sélection ci-après :

Critère d'attribution	Pondération
La valeur technique au regard du mémoire justificatif et explicatif (moyens humains/matériels et méthode) et au regard des références;	60%
Le prix	40%

Après classement par ordre décroissant des offres conformément aux critères pondérés définis ci-après, l'offre économiquement la plus avantageuse est choisie par le pouvoir adjudicateur.

Nombre d'offres reçues : 5

EF Etudes, Ouest Aménagement, Xavière Hardy, Dervenn et DM'Eau

Les membres de la CMP ont validé à l'unanimité : le bureau d'étude DERVENN qui a été retenu pour un montant total de 9 960 € TTC.

Une présentation de l'analyse des offres et les conclusions de la commission vous seront présentées au cours de la séance.

4. Programme Breizh Bocage

Un point sera fait au cours de la séance sur le programme Breizh Bocage 2015-2020.

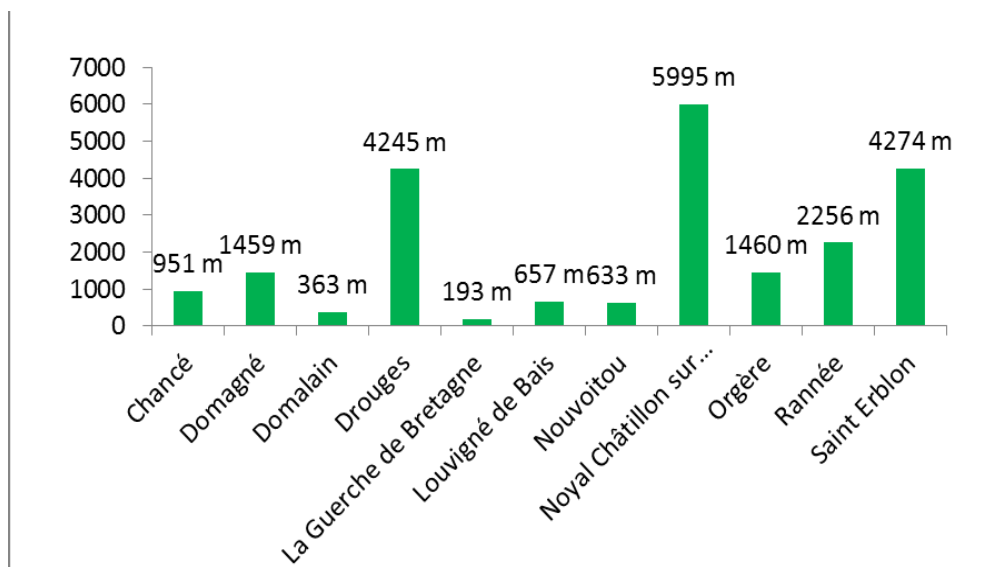
Les appels d'offres concernant le marché de travaux et le marché de fourniture de l'hiver 2015-2016 ont été lancés le 08 juin 2015 avec une réponse attendue le 29 juin 13h00 dernier délai.

La date prévisionnelle de début du marché : 15/08/2015 et la commission « Marchés Publics » doit se réunir le 4 juillet prochain.

La répartition des projets du programme BB 2015-2016



Les communes bénéficiaires du programme 2015-2016



5. Points divers et informations

- ✚ Sur l'inventaire cours d'eau et la constitution des groupes de travail
- ✚ Les panneaux de la Vallée de la Seiche
- ✚ L'adhésion à la charte de désherbage communal des communes du bassin versant de la Seiche

6. Délégations des attributions du comité syndical au président depuis 12/03/2015

Comme suite à la délibération prise en date du 18 décembre 2012, le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Depuis la séance du 12 mars 2015, les décisions suivantes ont été prises :

Date	Objet	Tiers	MONTANT TTC
21/05/2015	Publication au BOAMP du Marché de travaux CTMA 2015	Journaux Officiels	864.00 €
08/06/2015	Marché 201522515-02 / lot 2 : Lutte contre les plantes invasives	DERVENN	807.30 €
02/04/2015	Marché 201525514-09 : Fourniture de protections et gaines – Ripisylve 2014-2015	BAUCHERY ET FILS	1223.04 €
02/04/2015	Marché 201525514-09 : Fourniture de protections et gaines – Ripisylve 2014-2015	BAUCHERY ET FILS	816.87 €
05/05/2015	Marché 201525514-08 : Travaux de plantation en ripisylve 2014-2015	Collectif Bois Bocage	1320.00 €
21/05/2015	Marché 201525514-08 : Travaux de plantation en ripisylve 2014-2015	SARL Aménagement Service Vert	4107.50 €
19/03/2015	Marché 201425514-06 : Travaux bocage Cuillé	Collectif Bois Bocage	6771.60 €
05/05/2015	Marché 201325513-03 : Travaux Breizh Bocage 2013/2014	Collectif Bois Bocage	1244.10 €
05/05/2015	Marché 201425514-06 : Travaux bocage Cuillé	Collectif Bois Bocage	2607.00 €
10/04/2015	Achat d'un odomètre	Le Pont Equipement	129.72 €
23/04/2015	Achat de matériel de topographie	Le Pont Equipement	1020.30 €
11/05/2015	Maintenance 2015-2016 logiciel de comptabilité	Segilog	1332.00 €
	Marché 201425514-03 : Suivi qualité de l'eau 2014-2015	SODAE	6642.00 €
11/06/2015	Marché 201425515-05 : Reliquat d'azote	Chambre d'Agriculture	4714.54 €
11/06/2015	Marché 201425515-05 : Diagnostics agricoles 2015	Ter-Qualitechs	1500.00 €
12/06/2015	Marché 201425514-01 : Diagnostics agricoles 2014	Chambre d'Agriculture	4490.44 €
02/04/2015	Désherbage mécanique 2014	Cuma Martigné	277.20 €
23/04/2015	Désherbage mécanique 2014	Giboire Louis	84.80 €
21/05/2015	Marché 201425514-01 : Diagnostics agricoles 2014	Agrobio Conseil	2400.00 €
21/05/2014	Marché 201425514-01 : Diagnostics agricoles 2014	FD CETA 35	480.00 €
	Marché 201425514-01 : Parcelle de démonstration 2014	FD CETA 35	2946.80 €
11/05/2015	Intervention sur les MAEC	Chambre d'Agriculture	420.00 €
02/04/2015	Flash Technique Agricole n°7	Imprimerie Reuzé	1325.00 €
23/04/2015	Impression Panneaux Gestion différenciée	Le Pole Graphik	3936.00 €
26/05/2015	Conception des panneaux le long de la Seiche entre Chartres de Bretagne et Noyal Chatillon sur Seiche	SARL Imagic	7 550.00 €
10/04/2015	Droit d'auteur pour les panneaux sur la gestion différenciée	GRIMAUD Olivier	500.00 €
02/04/2015	Subvention GEDA35	GEDA 35	1619.15 €
11/05/2015	Intérêt ligne de trésorerie 1 ^{er} trimestre 2015	Crédit Agricole	775.40 €
02/04/2015	Remboursement trop perçu subvention AELB	AELB	2210.50 €